

Gérard PIEL

Vice-Président du Conseil régional,
délégué aux transports et aux communications.
Conseiller municipal d'Antibes.

Nice, le 17 avril 2008

Antenne départementale du Conseil régional
33, avenue Notre dame
B.P.51449
06008 NICE Cedex 1
☎ : 04.93.72.44.06
Fax : 04.93.72.44.11

Monsieur Claude SERRA
Sous-Préfet de Grasse
Sous-Préfecture
3, Avenue du Général de Gaulle
BP 43179
06131 GRASSE CEDEX

Monsieur le Sous-Préfet,

Je viens d'être alerté d'une expulsion imminente prévue à l'encontre de la famille D..., domiciliée aux HLM Saint Claude Chemin de Saint Claude à Antibes.

Cette famille est composée de Monsieur D..... qui est retraité (70 ans), de son épouse Corinne, pré-retraîtée, de ses deux filles, Delphine, 23 ans, Dianora, 21 ans, toutes deux au chômage et de la petite Chloé, âgée de 18 mois.

Cette famille a en effet une dette de loyer, mais a réussi à rassembler 4000 € qui représentent pratiquement la moitié de la dette, afin de réduire celle-ci.

Il ne me semble pas raisonnable de mettre à la rue la famille D....., alors qu'aucune solution de relogement n'a été proposée.

Je vous demande de suspendre la mise à disposition de la force publique afin que la famille D....., avec le groupe ERILIA, puissent convenir d'une procédure d'apurement de la dette.

Cette famille vit au logis Saint Claude depuis 15 ans et jusqu'à ce qu'elle soit victime de problèmes financiers, n'a jamais été cause de difficultés.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gérard PIEL

*Copie à : Monsieur Dominique VIAN Préfet des Alpes-Maritimes
Monsieur Jean LEONETTI Député-Maire d'Antibes
Madame Marguerite BLAZY, Vice-Présidente de laCASA*